

Votre lettre du:
23/02/2018
Votre référence: /

Notre référence: **Essai N°201802B**
Date: 15/03/2018

Annexe(s):

Contact:
Anne LEPAGE
Tel : 02/524.96.06
E-mail : anne.lepage@environnement.belgique.be

Monsieur AMORISON
DURWOOD sprl
Rue de Condé 62
B-7971 Basècles

Objet: Notification d'un essai avec le produit : **QNAP8** (code = QNAP8)

Monsieur Amorison,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'essai concernant le produit **QNAP8** (code = QNAP8), introduite dans le cadre de l'article 34 de l'Arrêté Royal du 8 Mai 2014 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Suite à l'avis formulé par la Cellule Biocides de la Direction Générale Environnement, j'ai l'honneur de vous communiquer que le dossier reçu est considéré comme recevable.

Sur base de l'évaluation des documents soumis, la demande d'essai est accordée jusqu'au **31/03/2021** (Essai N° **201802B**).

Le produit **QNAP8** (code = QNAP8, en solution huileuse) est un produit biocide PT8 « Produits de protection du bois » qui contient une substance active :

- Hydroxyde de cuivre (II) (N° CAS : 20427-59-2) : 12,00%

Et les 2 substances suivantes :

- Acide naphtéinique (N° CAS : 1338-24-5) : 60,00%
- Fuel-Oil N°2 (N° CAS : 68476-30-2) : 28,00%

Le produit **QNAP8** sera utilisé sans dilution à raison de 35 kg/m³ de bois.

Le produit **QNAP8** est en développement dans le cadre de la recherche d'alternatives à la créosote pour le traitement du bois (traverses de chemin-de-fer en chêne type G6) en autoclave, suivant un cycle de vide et pression. Les essais, prévus pour durer 3 ans, ont pour but de mettre au point une méthodologie d'imprégnation. La quantité totale de produit biocide qui sera utilisée lors de l'essai est de 100 m³ (y compris un volume « mort » de 30 m³ nécessaire au remplissage du cylindre d'imprégnation de l'installation de traitement).

Le produit **QNAP8** (code = QNAP8) sera utilisé dans la station d'imprégnation de DURWOOD SPRL, dont le siège d'exploitation d'une superficie d'environ 4 500 m², sera situé à l'adresse suivante :

Parc d'activité économique Leuze Europe 2
Rue du développement Durable - 7900 Leuze-en-Hainaut

Le projet prévoit l'implantation d'un bâtiment de 1200 m², d'un bétonnage de l'ensemble de la zone de travail et d'un réseau de collecte des eaux pluviales en vue de leur traitement avant rejet à l'égout.

Avant de procéder aux essais d'imprégnation, les expérimentateurs sont tenus de suivre une formation adéquate et de consulter la fiche SDS du produit **QNAP8** afin de connaître et d'appliquer les mesures de limitation des risques dus à l'emploi du produit.

Avant de procéder aux essais d'imprégnation, les détenteurs de cette notification d'essai sont tenus de prendre connaissance de l'arrêté d'inclusion de l'hydroxyde de cuivre (II). Il y est en outre spécifié que les produits à base d'hydroxyde de cuivre (II) ne sont pas autorisés en vue de leur application par trempage ni pour le traitement du bois qui sera utilisé dans les constructions en plein air situées à proximité de l'eau ou sur l'eau.

De plus, l'application industrielle avec le produit **QNAP8** doit être effectuée dans une zone confinée ou sur une surface en dur imperméable avec enceintes de protection.

Enfin, le bois fraîchement traité avec le produit **QNAP8** doit être stocké sous abri ou sur une surface en dur imperméable après son traitement, ou les deux, pour éviter des pertes directes dans le sol ou dans les eaux, et que les quantités perdues résultant de l'application du produit doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Ce produit présente un DANGER pour l' ENVIRONNEMENT.

Il faut donc prendre les précautions suivantes :

- Prévenir les fuites ou tout autre déversement
- Veillez à ne pas polluer les eaux souterraines
- Ne pas mettre le produit dans les égouts

Les résultats des essais effectués devront nous parvenir **au plus tard 2 mois après la fin de la période d'essai, soit au plus tard le 01/06/2021.**

En tout état de cause, nous tenons à signaler que l'avis émanant du service compétent en la matière vaut pour les éléments tels qu'ils ont été présentés dans le dossier.

A ce sujet, je vous rappelle que vous devez nous communiquer tout changement ou nouvelle information relative aux quantités, connaissances, usages et propriétés de ce produit.

Veillez agréer, Monsieur Amorison, l'assurance de ma considération distinguée.

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides
Lucrece Louis



28/03/2018 15:12:49

